

# PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES TILLEULS

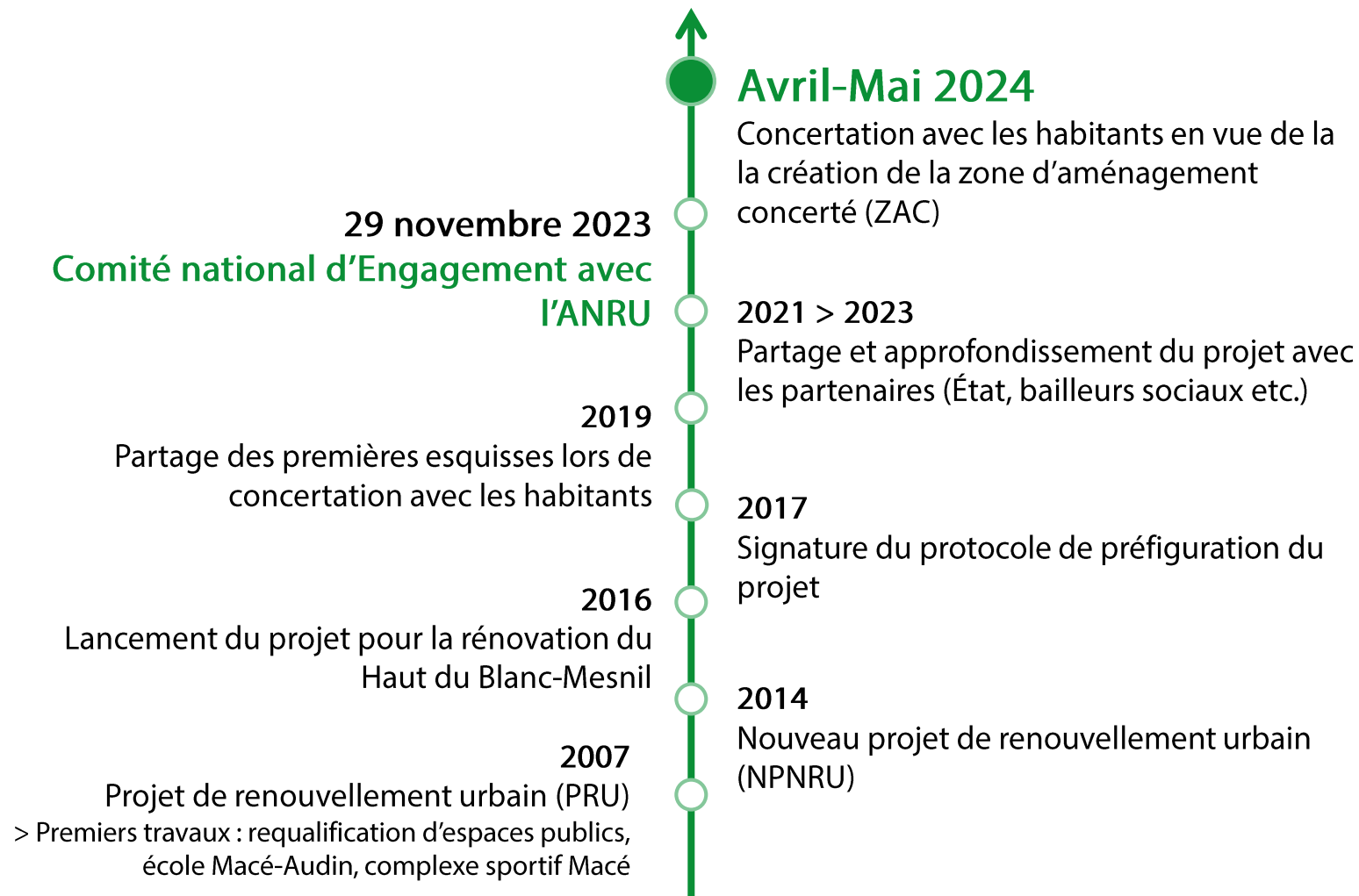
Réunion publique d'information  
27 mai 2024

# Sommaire

1. L'historique du projet
2. Les grands principes du projet
3. Les projets en cours ou déjà réalisés
4. Le programme de démolitions / réhabilitations / constructions neuves
5. Le processus de relogement bailleurs
6. « Je reste informé »

# 1. L'historique du projet

# Les différentes étapes du projet



# 2. Les grands principes du projet

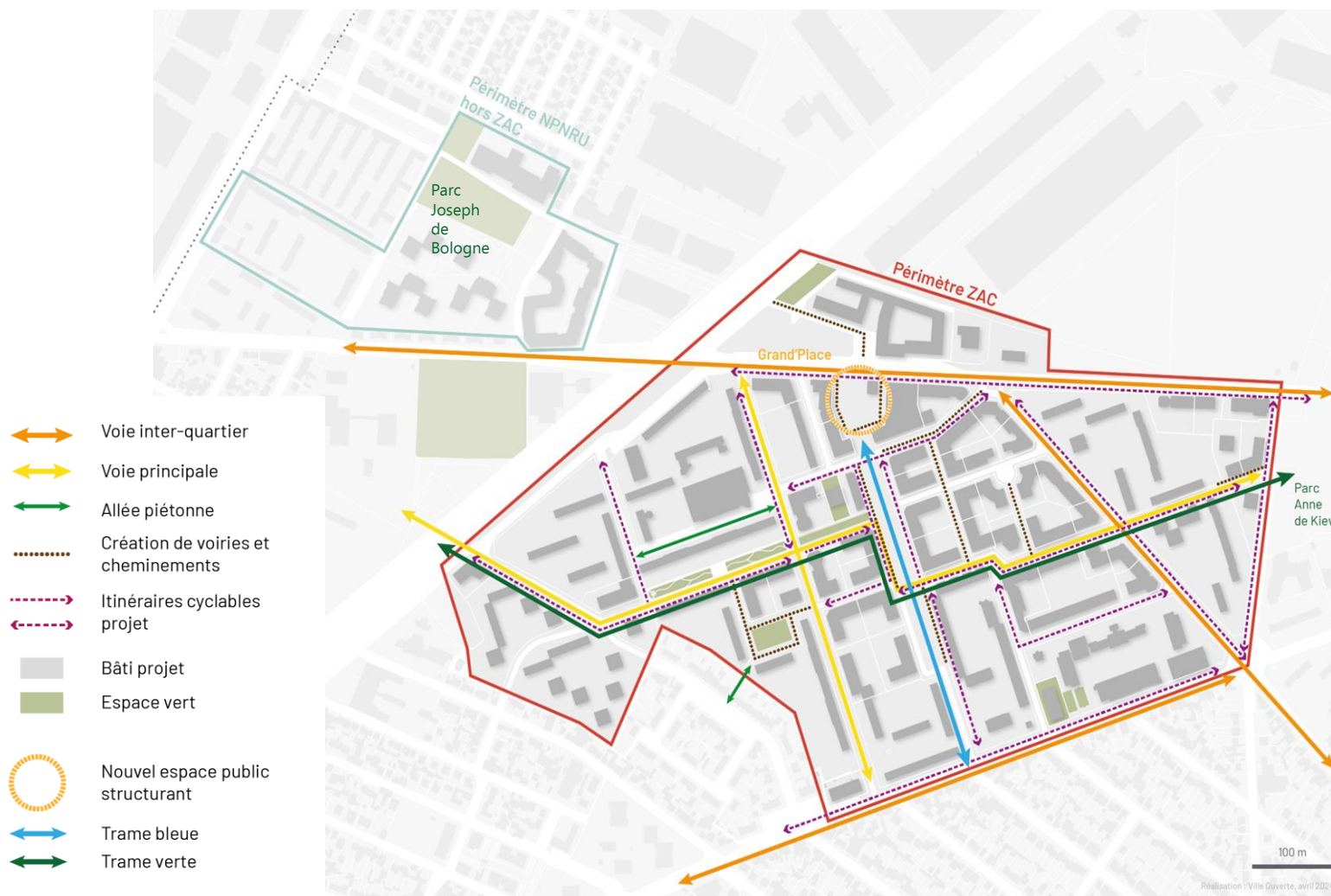
# Les Tilleuls demain : une identité architecturale et paysagère de qualité



# Un nouvel espace public paysager : une trame verte et bleue retrouvée



# La nouvelle trame d'espaces publics

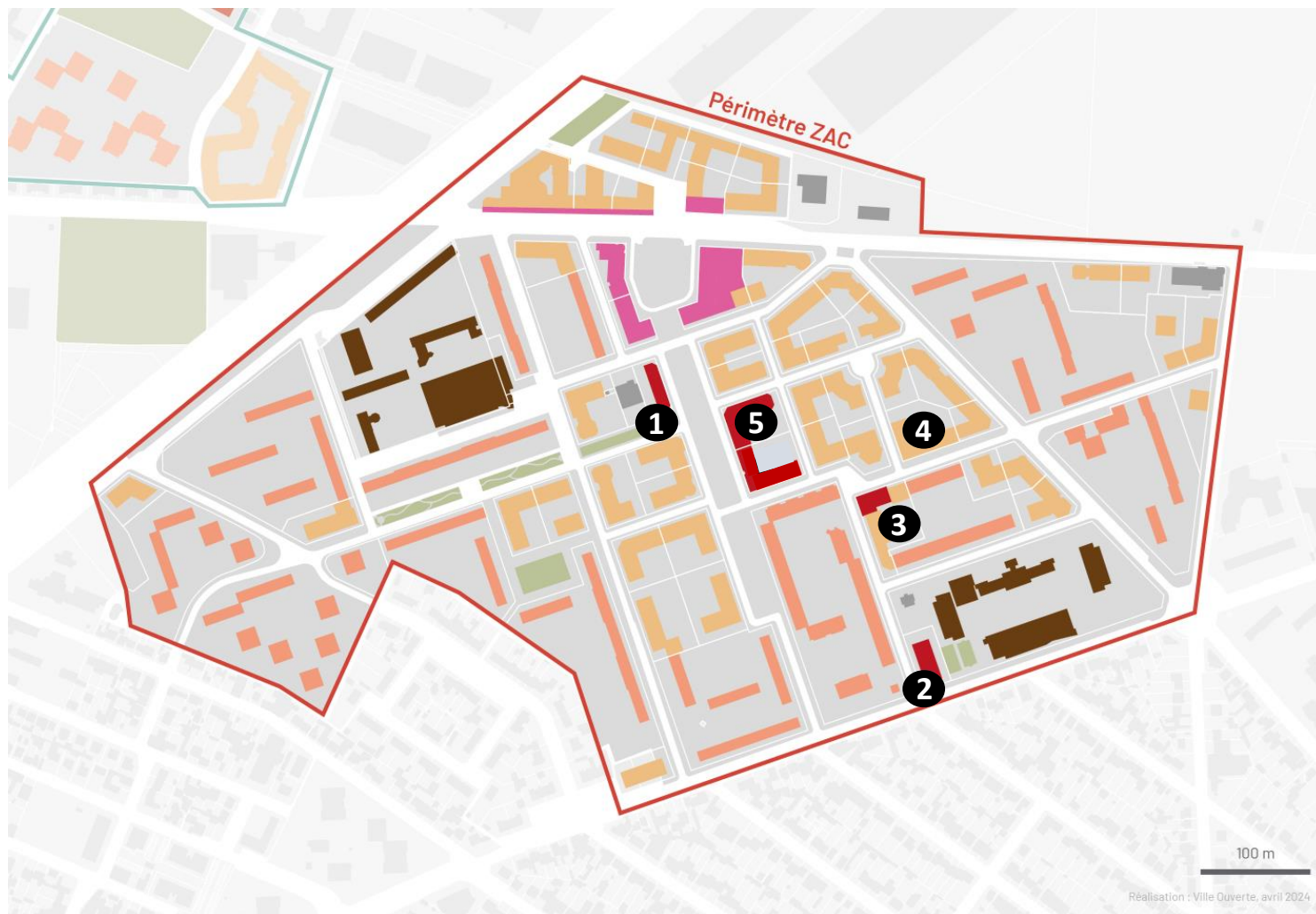




# Une nouvelle place du marché : centralité vivante et animée



# De nouveaux équipements publics

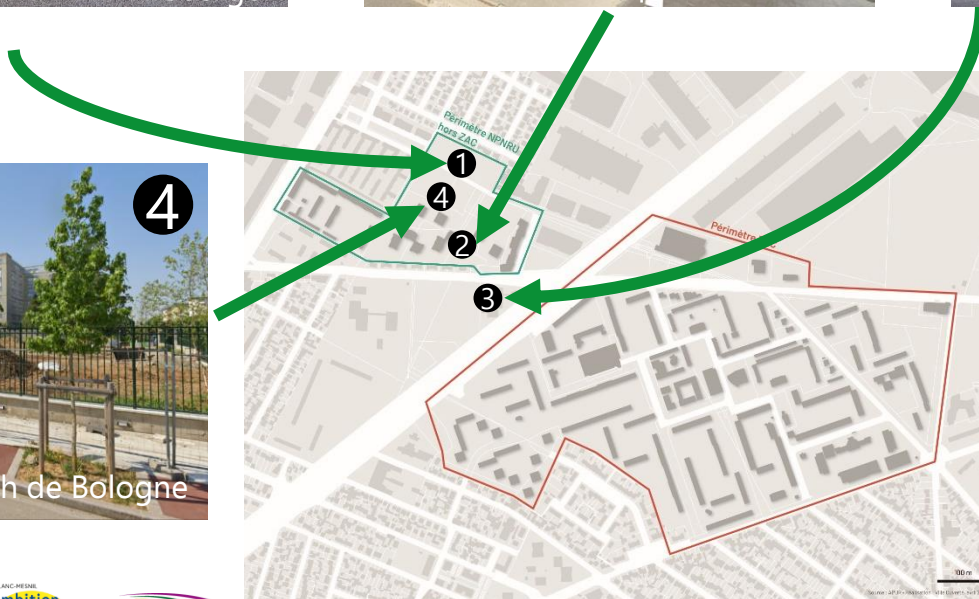


- Espace vert
- Bâti existant
- Bâti réhabilité
- Bâti créé
- Commerces
- Équipement projet
- Équipements scolaires restructurés (11 classes supplémentaires)

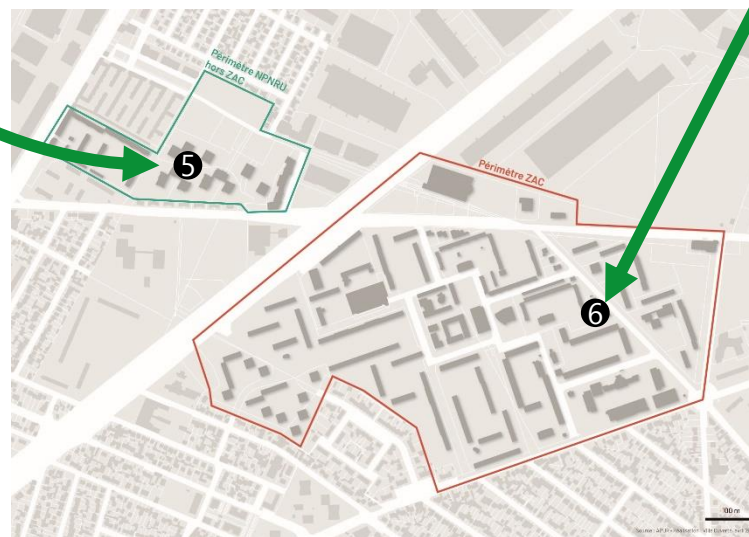
- 1 Relais petite enfance
- 2 Crèche
- 3 PMI
- 4 Maison médicale (privé)
- 5 Maison de quartier

# 3. Les projets en cours ou déjà réalisés

# Des constructions emblématiques déjà livrées



# Des réhabilitations et relogements déjà engagés



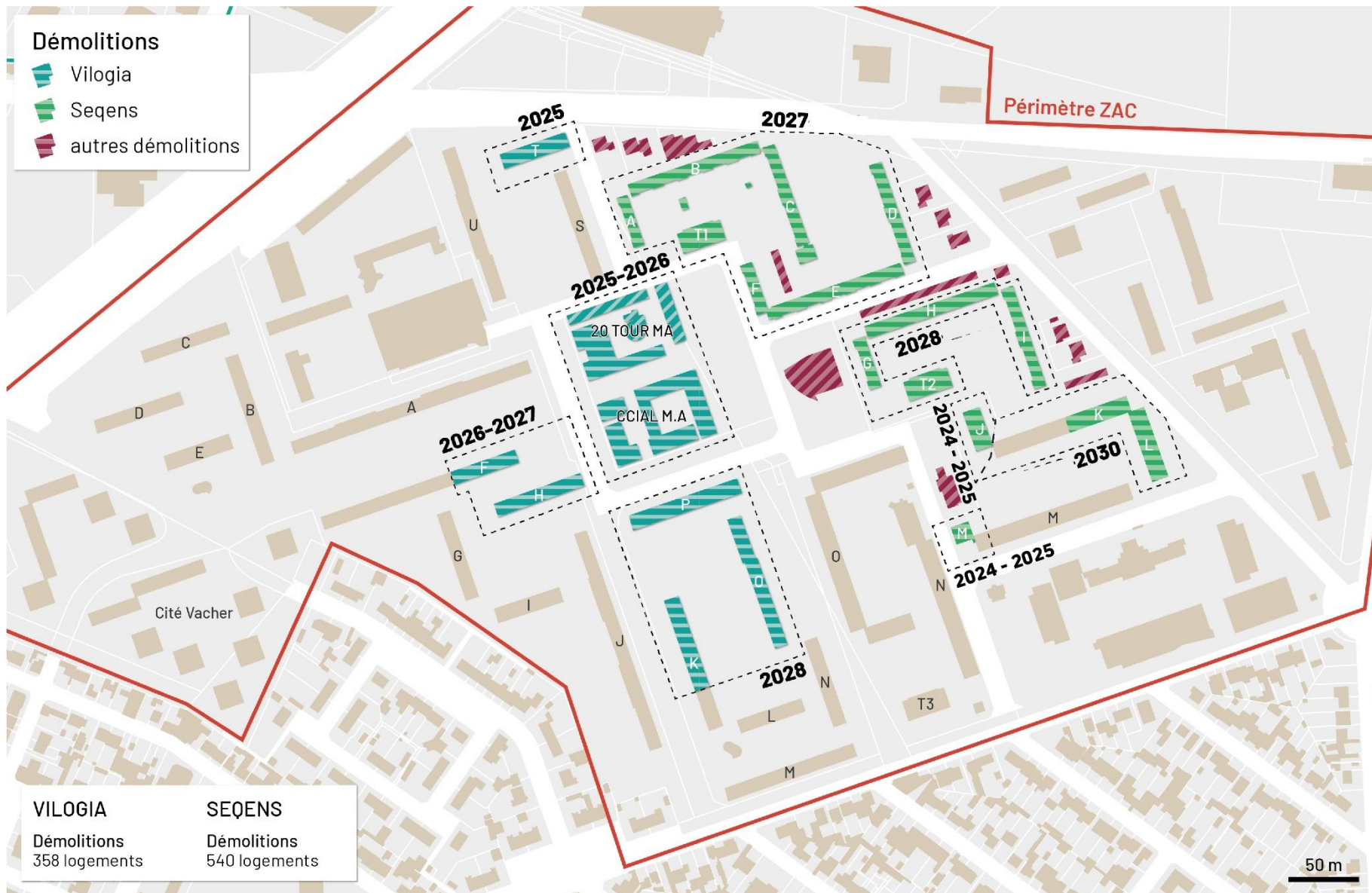
# 4. Le programme de démolitions / réhabilitations / constructions neuves

# Programmation des logements



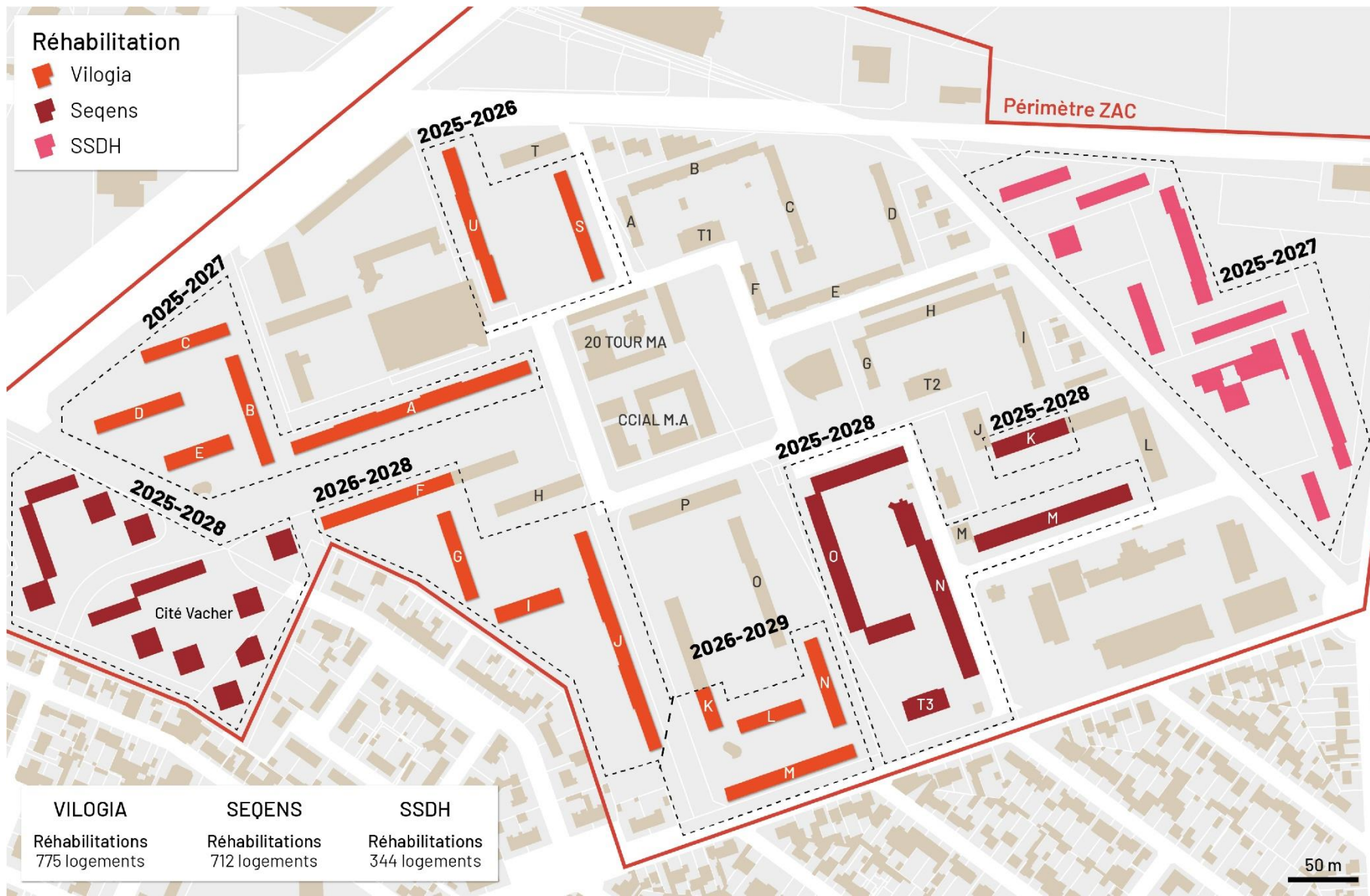
PROGRAMMATION DES LOGEMENTS	NOMBRE DE LOGEMENTS
Logements démolis	898
Logements réhabilités	1 831
Logements construits	≈ 3 380
Accession à la propriété	≈ 2 100
Location logements intermédiaires – LLI dont AFL	≈ 820
Location logements sociaux – LLS	≈ 450

# Focus : démolitions à terme





# Focus : réhabilitations et résidentialisations à terme



# Focus : réhabilitations et résidentialisations



Réhabilitation des bâtiments S et U – Vilogia

© EBPS, Technova architecture, cet

# Focus : réhabilitations et résidentialisations



Réhabilitation des bâtiments Q, N, K et M – Seqens

© Daudré-Vignier architectes, cet, BimBamBoom, BPCConsulting

# 5. Processus de relogement bailleurs

# Réunions d'informations sur le relogement

- **Réunions organisées par Seqens :**

- Réunion publique Bâtiment J (1-3 rue Paul Cézanne) : 30/06/2022

- Réunion publique Bâtiments A (6-7 rue Politzer), B (10 à 18 rue Braque) C (2 à 8 rue Braque), T1 (1 square Maurice Audin ) : 24/10/2022

- Réunion publique Bâtiments D (1 à 7 rue Braque), E (6 à 14 rue Petrodvoretz), F (3bis et 5bis square Maurice Audin) : 14/05/2024

- Réunion publique Bâtiments G (1 et 3 rue Gauguin), H (10 à 18 rue Rouault), I (2 à 8 rue Braque) T2 (2 rue Paul Cézanne) : 17/09/2024

# Réunions d'informations sur le relogement

- **Réunions organisées par Vilogia :**

Réunions en 2022 :

Bâtiment T (1, 2, 3 Ledoux), 20 Tour Maurice Audin, 4 – 10 square Maurice Audin, 5- 11 allée Montereau

Réunions en 2025 :

- Bâtiment F (partie) (1, 2, 3, Altrincham),
- Bâtiment H (1, 2, 3, 4 Mansard),
- Bâtiment K (partie) (7, 8, 9 Soufflot),
- Bâtiment O (9, 11, 13, 15, 17, 19 Fontaine),
- Bâtiment P (1, 2, 3, 4, 5 Lescot).

# Cas pratique 1 :

## Exemple de processus de relogement pendant la transformation de mon quartier

  
Réunions publiques de  
relogement dans le quartier

**Mise en place d'une équipe MOUS**  
(Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale  
afin d'accompagner les ménages :  
un(e) Chargé(e) du relogement et  
Un(e) Conseiller(e) social(e)

Permanences relogement

aux Tilleuls, par le bailleur

**Diagnostic social** : entretiens individuels pour  
évaluer la situation du ménage avant relogement

Première  
proposition de  
relogement



Visite du  
logement



Préparation  
du dossier  
administratif



Déménagement et  
emménagement



### La loi encadre les processus de relogement :

- Je peux être relogé dans un logement comprenant une pièce supplémentaire par rapport à la taille de mon ménage.
- Les personnes de plus de 65 ans et en situation de handicap bénéficient de dérogations à titre exceptionnel.

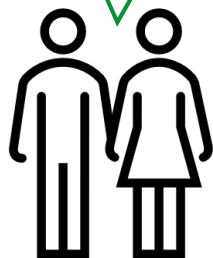
Note informative : le bailleur peut me faire jusqu'à trois propositions de relogement, en cohérence avec mes attentes enregistrées lors de l'enquête sociale.

## Cas pratique 2 :

L'adéquation entre mon loyer \* et la typologie de mon logement

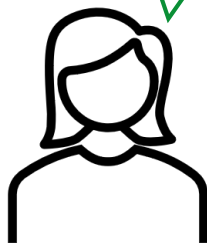
Je suis en couple dans un 5 pièces mais nos enfants sont partis.

→ **Je serai relogé dans un 2 ou 3 pièces.**



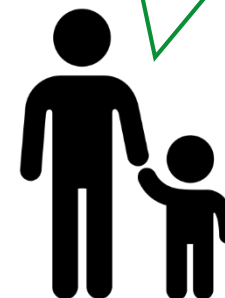
J'ai un 3 pièces et je vis seul à l'heure actuelle.

→ **Je pourrai être relogé dans un studio ou un 2 pièces.**



J'ai un 2 pièces et j'ai un enfant.

→ **Je pourrai être relogé dans un 3 pièces.**

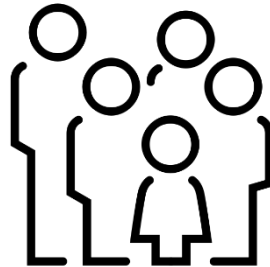


\*Le loyer proposé respectera les principes de maîtrise du reste à charge à surface de logement équivalente



## Cas pratique 3 :

J'ai un enfant majeur habitant dans le logement



- Les besoins en décohabitation seront étudiés sur la base d'éléments factuels recueillis lors du diagnostic social et seront étudiés au cas par cas.
- Une condition d'ancienneté d'un an minima est requise à partir de l'enquête sociale (justificatifs à l'appui).
- Les demandes de décohabitation seront limitées à un ménage par logement.

# 6. « Je reste informé »

# Les informations à retenir

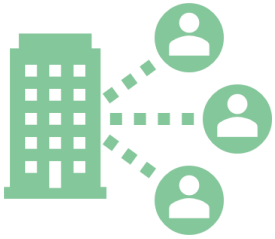
- **Le registre de concertation était disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville du lundi 29 avril au lundi 27 mai 2024**
- > Retours sur les contributions et questions formulées depuis la première réunion publique
- \* **Signature de la convention ANRU avec le Préfet et la Directrice Générale de l'ANRU au gymnase mi-juillet**
- **Questionnaire en ligne disponible ici :**



**Parlez-en autour de  
vous !**

# « J'ai une question ? »

## « J'ai une réponse ! »



- Question sur les **enquêtes sociales ou le relogement** :
  - > J'interroge mon **baillieur SEQENS ou VILOGIA**
  - > Réunions sur le relogement organisées par les bailleurs



- Question sur le **projet** :
  - > J'interroge **la Ville** ([urba@blancmesnil.fr](mailto:urba@blancmesnil.fr))



Avenue Descartes